

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.148

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ,
M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX ATELIERS BANDE-DESSINÉE À LA MÉDIATHÈQUE, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

RAPPORTEUR : MME CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de la phase 2 du Contrat Territoire Lecture avec l'Etat, et pour répondre à l'objectif de faire connaître la médiathèque aux enseignants et aux élèves en particulier au public adolescent, la Ville de Royan s'engage à faire réaliser deux ateliers bande-dessinée, par l'auteur Philippe Reyt, à destination de deux classes du lycée Cordouan, en Seconde, « enseignement d'exploration ».

Chaque atelier se déroulera sur 6 séances de 90 minutes, soit un total de 12 séances, pour un montant hors taxe de 3 000 €, soit un montant TVA incluse de 3 600 €.

Cette dépense fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'Etat de 50 %, selon les termes du Contrat Territoire Lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la dépense de 3 000 € HT pour la mise en place de deux ateliers bande-dessinée, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2016-2018.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat (Direction Régional des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine) une subvention de 1 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 novembre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH